

Saint-Nicolas, le 21 mai 2025

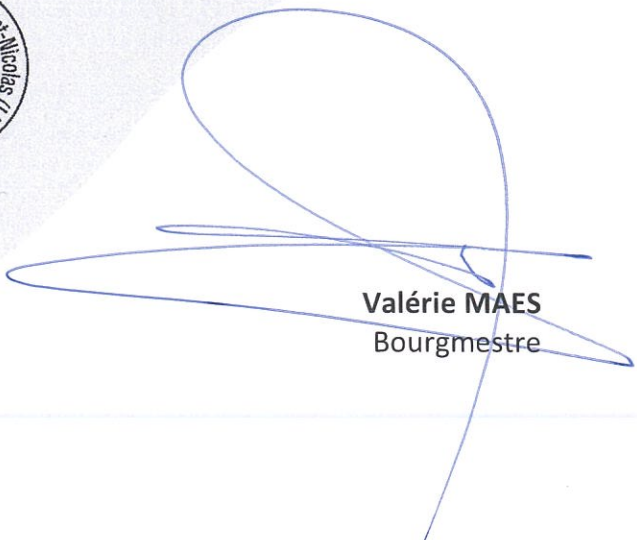
Aux membres du Conseil communal

Madame la conseillère,
Monsieur le conseiller,

En application de l'article L1122-24 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ainsi que de l'article 12 du règlement d'ordre intérieur du Conseil communal, je vous prie de bien vouloir prendre en compte **le point supplémentaire** à l'ordre du jour de la **séance du Conseil communal du 26 mai 2025**, à 19h30, dont la teneur suit :

A la demande de Mme A. SCIME (Groupe PS)

39bis. Motion de soutien aux travailleur(ses) de Liberty Steel



Valérie MAES
Bourgmestre

Considérant que l'entreprise Liberty Steel, située à Tilleur, a annoncé sa fermeture le 24 avril 2025, entraînant ainsi le licenciement de 505 travailleurs: ouvriers, employés et cadres et la perte de leurs emplois , le groupe PS souhaite déposer une motion de soutien aux travailleur(ses) de Liberty Steel.

Motion de soutien aux travailleur(ses) de Liberty Steel

Considérant que l'entreprise Liberty Steel, située à Tilleur, a annoncé sa fermeture le 24 avril 2025, entraînant ainsi le licenciement de 505 travailleurs: ouvriers, employés et cadres et la perte de leurs emplois ;

Considérant que ces travailleurs ont contribué de manière significative à la réussite de l'entreprise ;

Considérant l'impact social, économique et humain que cette fermeture représente pour les travailleurs, leurs familles et pour toute la communauté locale;

Le conseil communal exprime sa pleine solidarité et apporte son soutien aux travailleur(ses) victimes de cette fermeture.

Le conseil communal demande donc aux autorités compétentes, notamment le gouvernement fédéral et la région wallonne , de mettre en œuvre tous les moyens nécessaires afin de soutenir les travailleur(ses) affecté(es) par cette fermeture. Cela inclut entre autres :

- Un accompagnement notamment par la formation professionnelle afin d'accompagner toutes ces personnes et faciliter leur réinsertion sur le marché du travail ;

- Une indemnisation pour compenser les pertes d'emploi subies et les difficultés financières rencontrées par ces travailleur(ses).

- Un soutien psychologique afin d'aider ces personnes à traverser cette épreuve difficile.

Le conseil communal soutient les travailleurs et travailleuses dans leur lutte pour obtenir des conditions de départ justes et équitables, incluant notamment des indemnités de départ raisonnables ainsi que de réelles opportunités de reconversion professionnelle.

Nous soulignons l'importance de mobiliser l'opinion publique pour soutenir ces travailleur(ses) et promouvoir un modèle économique fondé sur le respect des individus et la justice sociale, un modèle où l'humain est prioritaire et où les ressources humaines ne sont pas réduites à un simple moyen de production.

Le conseil communal exprime également sa solidarité envers les organisations syndicales, engagées dans la défense des droits de ces travailleur(ses), dont certains sont citoyen(nes) de la commune de Saint-Nicolas.